

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque de fabrication F O R D (D)	Type Ford 115 Transit 72 E3 (9 places) Moteur M X B	Fiche d'homologation N° CH 0301 43
---	---	---	--

Constructeur FORD-WERKE Aktiengesellschaft, 5 Köln 60 (BRD)
 Identification sur la plaquette du constructeur = 72 E3
devant le No du châssis = GB 72 ..
 Plaquette constr. à droite, latéralement, près de l'entrée
 N° du châssis à gauche, à l'avant, latéralement sur le longeron
 Ident. du moteur "MXB" à gauche, à l'avant en-haut sur le bloc, derrière le carter de distribution
 Importateur princ. FORD MOTOR COMPANY (SWITZERLAND) S.A., Kurvenstrasse 35, 8021 Zürich
 Véhicule homologué prototype Signes fixes dans code du type comme l'identification ci-haut

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction mécanique
 Transmission mécanique synchronisée
 Nombre de vitesses 4 Entraînement AR ++)
 Frein de service hydr. 2-circ., AV-disques/AR-exp. int., assistance par dépression, s. ites roues; soupapes retardatrice à l'AV, régulatrice, s. palier, sel. charge à l'AR
 Frein auxiliaire mécanique, exp. int., agissant sur roues AR
 Frein d'arrêt identique au frein de secours
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circ. par différence de pression, lampe-témoin séparée

Carrosserie
 limousine
 Nombre de portes 2 - 4 + 1 AR Indic. vit. km/h
 Ceintures sécurité AR4 **) Rétroviseur gauche + droite
 Cale - Attelage -
 Antivol verrou de direction
 Nombre de places 1 9 .. av. 3 .. centre 2 .. ar. 3
 Dimensions
 Longueur int. 2300 ext. 4430 Empattements 2690
 Largeur 1600 1950
 Hauteur 1360 2030 Voie av 1650 ar 1590
 Porte à faux lat. av 740 ar 840 Voies av - ar -
av 740 ar 840 Braquage g 10950 d 10750
 Distance volant - vers l'avant du véhicule -

Moteur
 Marque F O R D Type MXB
 Construction en V Temps 4
 Carburant B Position avant
 Retroidis. eau Nombre cylindr. 4
 Alésage 90,0 Course 66,8
 Cylindrée 1699 CV-impôt B,65
 Puissance en CV 65 DIN à l/min 4800
 Bruit 76 dB/A à l/min 4800
 Silencieux 2 pots: 255x255x110/ 200 x Ø 145 mm
 Mesure des gaz ECE-15 *)
 Déparalléage ECE-10, OCE, annexe B, ch. 3+4, genre "D"

	avant	arrière	total
Poids	710	530	1240
Poids à vide	210	1000	1210
Charge utile	920	1530	2450
Poids total			2450
Garantie fabr.			
Dimens. pneus +)	185 R 14 C	185 R 14 C	(Variantes voir remarques)
Ply / bar	6 / 2,5	6 / 4,0	
Charge	1230	1580	
pour V max	120	120	
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			3250
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur			120 km/h
Vitesse maximale testée			km/h

Equipement	
Feux de route	CR ou SCR (E)
Feux de croisement	CR ou SCR (E)
Feux de position	A (E) dans phares
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Climoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av 1 (E) ar 1 (E)
Feux de gabarit	av 1 ar
Feux complément.	
Eclairage plaque	2 séparés
Essuie-glace	2 balais avec/avec/avec-glace
Avertisseurs	MOTORCRAFT TPAR 556 + TPAR 557 ou d'autres modèles expertisés selon fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme	
Marque et type	F O R D (D)	115 Transit
Homologation N°	CH 0301 43	
Carrosserie	limousine	
Places	total 9	avant 3
Poids à vide	1240	Carburant B
Charge utile	1210	CV-impôt B,65 /
Poids total	2450	Cylindrée 1699

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des gaz : emplacement de la vignette = à côté de la plaquette du constructeur
- **) Ceintures de sécurité : position des angles et accessibilité aux commandes testées selon OCE, art. 23, al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont requises.
- +) Variante de pneus : 195 R 14 C, 6 PR, AV 1380 (2,5) AR 1620 (3,5), V-max. 120 km/h
- ++) Démarrage : démultiplication exigée dans le pont AR 5,14. Indiquée par code "2" sur la plaquette du constructeur dans la rubrique "Axe". Doit être contrôlé.

A noter dans le permis de circulation

(103) - ne peut être utilisé que pour le transport de charges basses, sinon une paroi de protection est exigée.

Lieu et date de l'homologation
Rothrist, du 23.8 au 3.9.1976

Homologation fédérale des types de véhicules